

FO

LA FORCE SYNDICALE

CTM des MEDDE et MLETR



Paris le 16 février 2016

Compte rendu du **CTM re-convoqué le 16 février 2016**

Le remaniement gouvernemental de la semaine dernière a conduit à un certain nombre de modifications dans les périmètres ministères :

- **exit l'écologie, le développement durable et l'égalité des territoires,**
- **transfert de la ruralité vers un nouveau ministère regroupant l'aménagement du territoire avec les collectivités territoriales.**

La publication prochaine des décrets d'attribution permettra d'y voir plus clair sur le nombre des ministères auprès desquels sera placé l'actuel Comité technique ministériel...

Dans cette attente, c'est le CTM des MEDDE-MLETR qui était re-convoqué ce jour, avec pour seul point de l'ordre du jour l'éligibilité des victimes de la restructuration de la DREAL PACA et ceux des DIR Méditerranée/Massif-Central/Centre-Est dont les emplois sont privatisés dans le cadre du « plan de relance autoroutier », projets déjà rejetés à l'unanimité du CTM du 21 janvier dernier.

Un CTM annoncé pour rien (ou plutôt pour rien d'autre qu'un nouveau passage en force) auquel FO est venu entendre ce qu'annoncerait le Secrétaire général à la veille de la publication des décrets d'attribution des nouveaux ministères... eux-mêmes restructurés !

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Nous sommes re-convoqués ce jour pour fermer le ban sur une 54^{ème} et une 55^{ème} restructuration.

Les agents de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - concentrés boulevard des Dames - ainsi que ceux des DIR - dispersés au sein de sociétés autoroutières - font, à cette occasion, l'objet de projets dont la précipitation démontre un brutal empirisme.

Certes, le rejet unanime de ces projets lors du CTM du 21 janvier aura conduit à remettre l'administration autour de la table tant à Paris qu'à Marseille.

Mais ces discussions de dernière minute n'ont pu occulter que, dans un cas comme dans l'autre, l'administration aura consacré bien plus d'attention à négocier, ici avec des repreneurs et là avec des promoteurs, qu'avec les personnels, plaçant ces derniers en situation de ne pouvoir que tenter de limiter la casse.

Ces discussions ont confirmé tout ce qui n'est pas réglé, tout ce qui n'est pas clarifié, tout ce qui n'est pas stabilisé.

Elles n'ont pour autant pas entamé l'empressement de l'administration à passer en force aujourd'hui *ne varietur*.

En finir ici et dès aujourd'hui, pour vite passer à la suite ?

Et quelle suite !

Ainsi le « grand » ministère de l'écologie n'aurait été créé en 2007 dans les fanfares des « Grenelles » que pour qu'au lendemain d'une COP21 à grand spectacle, on en revienne à un ministère de l'environnement...

...abandonnant dans la plus grande discrétion la dimension technique de l'équipement et l'aménagement du territoire.

Car au fond, c'est ce qu'illustrent, à leur échelle, les processus engagés au travers de ces 54^{ème} et 55^{ème} opérations de restructuration !

Discussion sur le point unique de l'ordre du jour :

Personne n'était dupe.

Force Ouvrière – comme la CGT et FSU – ne s'y était pas trompé, chacune n'ayant mandaté qu'un seul représentant.

La CFDT a préféré déclarer forfait et s'était excusée auprès du Président.

Les autres sont venus au complet (sic !) quand ce n'est avec un expert (re-sic !) que, comme chacun s'y attendait, l'administration a écouté d'une oreille distraite.

Le Président n'a apporté d'autres réponses que ... de confirmer ce que FO déclarait, à savoir qu'on ne pouvait pas dire que rien ne s'était passé depuis le CTM du 21 janvier, ni à Marseille, ni à Paris mais que les démarches engagées tant par le DREAL Adjoint de PACA qu'[au Cabinet](#) étaient inachevées.

Vote :

CONTRE : UNANIMITÉ (7 voix)

Annonces du Secrétaire général :

Après avoir feint de ne pas avoir entendu la question plus générale posée par Force Ouvrière sur les conséquences du remaniement ministériel, le Secrétaire général a commencé à y répondre ... pour nier toute perspective d'abandon de la dimension technique des ministères.

Mais il ne nous en a pas fait la démonstration, se refusant à démontrer toute volonté de garder la main sur l'aménagement du territoire et la ruralité, champs de compétences transférés au nouveau ministère confié à Jean-Michel Baylet, avec les collectivités territoriales pour lesquelles lui a été rattaché un secrétariat d'État, confié à Estelle Grelier.

Les nouveaux ministères d'un coup d'oeil :

Gouvernement Valls II	Gouvernement Valls III
Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie Ségolène Royal	Ministère de l'environnement Ségolène Royal de l'énergie et de la mer chargée des relations internationales sur le climat
Secrétariat d'État chargé des transports de la mer et de la pêche Alain Vidalies	Secrétariat d'État chargé des transports de la mer et de la pêche Alain Vidalies Secrétariat d'État chargée de la biodiversité Barbara Pompili
Ministère du logement de l'égalité des territoires et de la ruralité Sylvia Pinel	Ministère du logement et de l'habitat durable Emmanuelle Cosse
	Ministère de l'aménagement du territoire de la ruralité et des collectivités territoriales Jean-Michel Baylet